



QUARTIER CENTRE-VILLE-CORDON

Conseil de quartier Centre Ville Cordon Réunion publique du 22 Juin 2023 – 19h00 – 27 Avenue G. Péri Compte-rendu des échanges

Participants :

Une cinquantaine d'habitants

Élu.e.s présent.e.s :

- **Sidonie Baignères**, adjointe à la démocratie locale & citoyenne et aux Centres de vacances.
- **Michèle Coadic**, Conseillère municipale déléguée au Dialogue citoyen
- **Sabrina Decanton**, adjointe déléguée à la Transition écologique, aux Mobilités, à la Nature en ville et aux Relations avec la métropole.
- **Xavier Duploux**, adjoint délégué au Développement économique, à l'Emploi, à la Formation et aux Moyens généraux.

Élue excusée :

- Sophie Dernois, adjointe déléguée à la Culture, à la Petite Enfance et aux Seniors

Michèle Coadic a introduit la réunion plénière du conseil de quartier en rappelant que ces séances se tiennent au moins deux fois par an dans chacun des quartiers de la Ville. Une équipe d'animation est aussi constituée afin de travailler tout au long de l'année sur des projets pour le quartier. Elle invite donc les habitants intéressés à laisser leurs coordonnées et à se manifester s'ils souhaitent rejoindre le groupe d'animation du conseil Centre-Ville / Cordon.

Madame Coadic rappelle aussi que l'ordre du jour de la séance émane d'une enquête sous forme de questionnaire, qui a permis aux habitants de chaque quartier de cibler les thématiques et sujets concrets sur lesquels ils voudraient échanger.

- **Sujet 1 : Place de la République et rue du Dr Bauer : les prochaines étapes.**

Aménagements de la Place de la République :

La place de la République et la place Jean Jaurès connaîtront des aménagements importants dont les travaux démarreront dès juillet 2023. Un des objectifs est de réduire le caractère très routier de la place, développer les mobilités douces et piétonne, ainsi que réduire les îlots de chaleur grâce à un renforcement de la présence végétale et l'installation d'un mobilier urbain (bans lumineuses) avec des matériaux clairs et durables.

A cet effet, ces aménagements permettront de gagner de l'emprise végétale et transformer la place dans un lieu de vie, repos et animation au profit des habitants.

Cet apaisement du Centre-Ville a été pensé en deux temps :

- L'aménagement de la Place de la République est prévu entre Juillet 2023 et Juin 2024.
- L'aménagement de la Place Jean Jaurès est prévu entre Novembre 2024 et Juin 2025.

- Expérimentation de piétonisation de la Rue du Dr Bauer : Les prochaines étapes :

Afin d'aider à la conception de la RD22 définitive, la Ville, l'EPT et le Département souhaitent développer des expérimentations dans l'espace public afin de tester les usages. Les objectifs de cette expérimentation dans le cadre de la piétonisation du barreau sud de la patinoire sont multiples : apaiser cet espace, conforter la sécurité du piéton, contribuer à l'animation de l'espace public, tester les déplacements cyclables, réfléchir à la place du sport en milieu urbain, etc. La période d'expérimentation sera réalisée de Juillet à Septembre 2023, et adopte une démarche qui intègre les habitants et les usagers dans toutes les étapes de l'élaboration du projet (diagnostic, concertation, test des usages, etc).

Une identité graphique commune (voir support de présentation) concernera la signalétique et l'affichage contributif, et plus généralement la décoration du barreau sud, ceci afin de contrecarrer l'effet vétuste de la façade de la patinoire et d'égayer les murs.

L'affichage contributif sera travaillé par l'association Womenability, en lien avec de jeunes habitantes du quartier. Par ailleurs, des animations d'initiation au sport, réparation vélo et « repair cafés » auront lieu au cours de l'été, organisés par l'association Humanitaria en lien avec des acteurs locaux.

Plusieurs habitant.es ont pris la parole suite à cette présentation. Une personne rappelle l'importance de sécuriser Saint-Ouen, et prévient qu'une augmentation de l'affluence sur la Place Jean Jaurès nécessite l'installation de sanitaires publics. Madame Baignères lui répondra par la suite que ce projet autour de la patinoire répond justement à des questions de sécurité, mais aussi d'embellissement.

Une autre personne exprime son sentiment sur le fait que le projet ne soit pas ancré localement (par rapport aux commerces et associations locales). Madame Delaporte (chargé de mission projet de piétonisation – Association YA+K) répond que les associations du collectif Ya+K travaillent justement en lien avec les associations locales (pour la programmation sportive) et l'équipe Démocratie Locale de la Ville (pour les affichages contributifs), le but étant justement de mettre les habitants au cœur du projet.

Un habitant exprime sa méfiance quant au caractère expérimental du projet. Madame Baignères explique par la suite que des expérimentations comme celle-ci sont une chance car elles permettent la prise en compte de la parole habitante lors d'ateliers de concertation, et ainsi de faire des ajustements et donc d'aller dans la bonne direction.

Une autre personne partage les constats formulés plus tôt sur ce tronçon de rue Bauer (lieu sale, mal fréquenté, et qui provoque donc des solutions d'évitement). Cette personne pense cependant que rendre le passage plus accessible aux piétons ne résoudra pas le problème. Madame Decanton précise qu'il faut prendre en considération le contexte, à savoir la patinoire deviendra dans les prochaines années un lieu culturel, dans un centre-ville équipé d'une école

maternelle et d'un collège. L'enjeu est donc bien d'une part de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité, et de rendre le lieu plus attractif en proposant notamment des zones végétalisées, des pelouses, etc.

Une personne interroge sur la possibilité de supprimer le « tunnel », c'est-à-dire la toiture qui recouvre le barreau sud de la patinoire. Madame Decanton explique qu'il s'agit du prolongement du bâtiment, intégré aux fondations de la patinoire et ne pouvant s'en désolidariser. L'enjeu est donc de le réinvestir par du graphisme, des œuvres d'art avec une dimension participative, un éclairage spécifique pour contrer le sentiment d'insécurité, etc. Par ailleurs, il est prévu de créer une entrée communicante avec la Place de la République, qui permettra de réinvestir cet espace et de l'ouvrir sur la place rénovée et végétalisée.

Sidonie Baignères précise que ce bâtiment est classé, mais qu'un échange est en cours entre M. Ziane, M. le Maire et l'architecte M. Chemetov, afin de déterminer quelles modifications pourraient être réalisées afin qu'il convienne mieux aux habitants. Le bâtiment ne pouvant de toute manière être modifié dans son intégralité, il sera dans tous les cas rénové.

- Sujet 2 : Situation et perspectives autour de la Place du 8 mai 1945.

Des opérations de police ont eu lieu et sont toujours en cours au niveau de la Place du 8 Mai. La création d'un service prévention montre l'attachement de la collectivité à la question sécuritaire. La prévention comme la sécurité ont pour but conjoint d'améliorer le cadre de vie en trouvant le juste équilibre entre le vivre-ensemble, la sécurité et l'animation du territoire.

Depuis le mois de Janvier, 360 procédures de stationnement gênant ont été réalisées par la police municipale. Cela représente une nette augmentation par rapport à l'année dernière sur la même période où il n'y en avait eu que 231. Le stationnement est un point de sécurisation actif et d'amélioration du cadre de vie.

Concernant les alentours de la piscine, il s'agit en effet d'un point de crispation et de trafic. Il en résulte 84 interventions de la police municipale sur le 1^{er} trimestre 2023, avec une nette augmentation d'interventions policières (passage pedestres et patrouilles sur la Place et ses abords). La sécurisation du 16 Bis rue Anselme a été réalisée.

D'autre part, la municipalité a mis en place un arsenal juridique afin d'accompagner ces actions de police :

- Un arrêté anti-consommation de protoxyde d'azote à usage récréatif suite aux constats de la Brigade du respect et du civisme.
- Un arrêté qui régleme les rassemblements sur certaines rues et la consommation d'alcool.

Ces arrêtés ont débouché sur 51 verbalisations et 40 PV pour regroupement interdit donnant comme résultat la disparition progressive du trafic sur la place. Toutefois, le service rappelle le besoin de développer des animations dans ce secteur afin d'éviter le retour du trafic. C'est pourquoi le rôle des associations, des commerces et des futurs aménagements est essentiel pour pérenniser ce changement. Par ailleurs, il est essentiel de mener un travail sécurisation des bâtiments en travaillant en lien avec les bailleurs et les copropriétés.

Enfin, il est rappelé que 18 mois d'enquête ont été menés en lien avec la police nationale, ce qui a abouti à la réalisation de 22 interpellations. Il est important de préciser que ces processus de démantèlement des points de trafic sont longs, car un dossier très complet doit être monté, comportant suffisamment de preuves des délits.

Une habitante s'exprime sur le fait qu'elle trouve que la police n'est pas assez présente dans le quartier. Monsieur Brisson, chef de la police municipale, rappelle que le nombre de policiers municipaux est passé de 5 à 30 depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Nombre qui se veut en augmentation.

Un habitant dit que l'Allée Taupin est toujours très concernée par des regroupements liés au trafic. Par ailleurs, il signale que certaines caméras ne sont pas accompagnées d'un panneau d'information, notamment sur l'avenue Michelet. La cheffe du service Prévention de la Ville, explique que dans le cadre du déménagement du poste (au 70 rue Albert Dhalenne) le positionnement de toutes les caméras a été revu, ce qui permettra l'affirmation de la double protection (caméra + panneau d'information).

- Sujet 3 : Création d'un Espace de Vie Sociale municipal (EVS) à Cordon : quel projet pour le quartier ?

Cette structure de proximité est une unité qui permet aux habitants de se réunir ayant pour but de relancer une dynamique et de l'animation dans le quartier. Depuis 4 mois, l'EVS est redevenu municipal, avec l'ambition d'en faire une Maison de Quartier, en parallèle de l'agrément EVS. L'équipe est en train de se constituer, avec un objectif de 4 agents. Toutefois, les associations présentes continueront à s'investir et tisser le lien avec les habitant.es.

L'idée de cette structure de proximité est : d'accompagner les habitants dans leurs besoins au quotidien, se réapproprier l'espace et assurer une présence municipale, pour détourner la présence du trafic et finalement promouvoir la citoyenneté en soutenant les initiatives locales et associatives : petits déjeuners solidaires, organisation d'ateliers couture, cours d'anglais, des sorties familles, entre autres. Par ailleurs, la structure sera labellisée France Service à partir du mois d'octobre ce qui permettra la présence d'un agent formé à l'inclusion numérique.

Par ailleurs, les adjoints au maire ont annoncé que le stade de foot situé juste derrière la Barre Lamotte a été rénové avec l'installation d'agrès sportifs mis à disposition de tous. Ils expliquent que les opérations de l'ANRU vont permettre de désenclaver le quartier, avec des concertations à venir. Cela sera l'occasion de repenser le futur emplacement de la Maison de Quartier Cordon. Par ailleurs, une demande a été faite auprès de la SEMISO afin de récupérer un pavillon de 60m², afin d'y installer un chantier solidaire de réhabilitation en lien avec la fondation Jeunesse Feu vert.

Prochaine plénière du conseil de quartier :

Les dates des prochaines plénières des conseils de quartier sont prévues fin 2023 (mi-novembre et début décembre 2023)

Ressources et inscriptions :

Pour s'inscrire et recevoir les informations relatives au Conseil de quartier :

- <https://jeparticipe.saint-ouen.fr/projet/inscription-conseils-de-quartiers-de-saint-ouen/>

Pour s'inscrire à l'équipe d'animation du Conseil, aux groupes de travail et proposer de nouvelles idées :

- Envoyer un mail précisant vos noms, prénoms, téléphone, quartier et adresse à : conseilsdequartier@mairie-saint-ouen.fr